

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1092^e séance, tenue le mardi 16 mai 2017,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : Mme Michèle Brochu, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier; Mme Lyne Lalonde; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet, M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandéau; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; un officier de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse; les officiers de la FAS : Mme Michelle McKerral, Mme Christine Rothmayr Allison; les étudiants : M. Nicolas St-Onge, Mme Andrée-Anne Lefebvre; une chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1092-6.3, de la Faculté de pharmacie : Mme Isabelle Lafleur, adjointe au vice-décanat; pour la délibération CE-1092-6.4, de la Faculté de médecine dentaire : Mme Chantal Aubry, responsable de formation clinique, et M. Pierre J. Blanchet, professeur agrégé au Département de stomatologie; pour la délibération CE-1092-6.5, de la Faculté des arts et des sciences : M. Pierre Durand, professeur titulaire à l'École de relations industrielles; pour la délibération CE-1092-7.2, de la Faculté des arts et des sciences : M. Thierry Bardini, directeur du Département de communication; pour la délibération CE-1092-7.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. Alain Gignac, directeur de l'Institut d'études religieuses

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Paul Lewis, Mme Renée Delaquis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; Mme Tania Saba; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Luc Stafford; des membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la FAS : Mme Louise-Hélène Richard; les étudiants : M. Denis Sylvain, Mme Jessica Bérard; le substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1092-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1091^e séance tenue le 18 avril 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Calendrier universitaire (académique)
 - Calendrier pour l'année 2020-2021
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1. École HEC Montréal
 - Abolition (inactivation) du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en gestion (5454), et des Microprogrammes en gestion — *Introduction et Avancé* (5401)
 - Création des programmes de : DESS et Microprogramme en administration des affaires; Microprogramme en professions financières; Microprogramme en management; Microprogramme en marketing; DESS en gestion : *Analyse d'affaires—Technologies de l'information*; DESS en gestion—*Commerce électronique* et Microprogramme en commerce électronique

- Modification aux programmes de : DESS en professions financières (6666); DESS en gestion—option Management (5470); DESS en gestion—option Communication marketing (5959); DESS en gestion—option Développement organisationnel (5460); Microprogramme en développement organisationnel (5461); DESS en gestion—Ressources humaines (6969); Microprogramme en gestion des ressources humaines (6901); DESS en gestion—option Entreprenariat (5480); Microprogramme en entreprenariat (5403); Microprogramme en analyse d'affaires (6201); DESS en gestion—option *Chaîne logistique* (6161); Microprogramme en gestion de la chaîne logistique (6101); DESS en gestion—option *Secteur de l'énergie* (5256); Maîtrise en management des entreprises culturelles (5154); DESS en gestion—*Organismes culturels* (5151); Microprogramme en gestion des arts et de la culture (5101); Maîtrise ès sciences en gestion (3432) : création de l'option *Commerce électronique*
- 6.2. École Polytechnique — Département de mathématiques et génie industriel
 - Création d'un Microprogramme en ergonomie
 - Création d'un programme de Maîtrise (ou DESS) modulaire en génie industriel—Option Valorisation de données industrielles
- 6.3. Faculté de pharmacie
 - Abolition des programmes de : Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS (2-675-1-4) et Microprogramme (2-675-6-2) *Pharmacien Maître de stage*; Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en soins pharmaceutiques (2-675-1-2)
 - Modification au Microprogramme en soins pharmaceutiques (2-675-6-0)
- 6.4. Faculté de médecine dentaire
 - Modification au programme de Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire-stomatologie (2-303-1-1)
- 6.5. Faculté des arts et des sciences — École de relations industrielles
 - Modification au programme de Maîtrise en relations industrielles (2-230-1-0) : création des options : *Multidisciplinaire* et *Santé et sécurité au travail*
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en santé et sécurité au travail (2-402-1-0)
- 7. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences — École de travail social
 - Modification au programme de Certificat en action communautaire (1-252-5)
 - 7.2 Faculté des arts et des sciences — Département de communication
 - Modification aux programmes de Baccalauréat (1-225-1-0), de Majeure (1-225-2-0) et de Mineure (1-225-4-0) en sciences de la communication
 - 7.3 Faculté de théologie et de sciences des religions
 - Modification aux programmes de : Mineure en études religieuses (1-885-4-0) ; Majeure en sciences des religions (1-905-2-0) ; Majeure en théologie (1-885-2-0) ; Baccalauréat en études religieuses (1-885-1-1)
 - 7.4 École Polytechnique
 - Modification aux programmes et aux cours du Baccalauréat
- 8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études
 - 8.1 Faculté de médecine, en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action pour le programme de Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
 - 8.2 Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études
 - Proposition de mise à jour
- 9. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
- 10. Affaires diverses
- 11. Prochaine séance
- 12. Clôture de la séance

CE-1092-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1091^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1091^e séance tenue le 18 avril 2017, tel que présenté.

CE-1092-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la dernière séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1092-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1092-4.1 Processus d'admission et d'inscription

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la registraire de l'Université, Mme Marie-Claude Binette, ainsi que les représentants des écoles affiliées, Mme Michèle Breton (École HEC Montréal) et M. Pierre Baptiste (École Polytechnique), à présenter les résultats des processus d'admission et d'inscription de leur établissement.

À l'Université, les résultats relatifs aux demandes d'admission au trimestre d'automne 2017 présentent une diminution (- 600 candidats, incluant les étudiants libres; - 326 candidats pour la Faculté de l'éducation permanente). La diminution, annoncée il y a quelques années, du nombre de candidats provenant des cégeps et collèges se trouve, en partie, compensée par une augmentation du nombre de demandes provenant d'étudiants internationaux. Les programmes de cycles supérieurs présentent une augmentation du nombre de demandes d'admission (+ 291 pour les programmes de deuxième cycle; + 82 pour les programmes de troisième cycle). Le traitement des dossiers a été complété pour une proportion de 96 % des demandes d'admission reçues (excluant les demandes d'admission aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente); ce processus se déroule selon les délais prévus. La Faculté de médecine, ainsi que les Facultés offrant des programmes de formation professionnelle, émettront leurs offres d'admission au cours des prochaines semaines. En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les variations du nombre de demandes présentées par des étudiants internationaux, observées au cours des dernières années, entre autres en regard de modifications apportées par le gouvernement aux montants de droits de scolarité, et sur les démarches de recrutement effectuées par la suite.

À l'École Polytechnique, les résultats relatifs aux programmes du Baccalauréat restent constants. Une légère diminution est observée pour les demandes provenant des candidats des cégeps et collèges, et une augmentation plus notable est observée pour les demandes provenant d'étudiants internationaux. Le programme de l'année préparatoire présente une augmentation des demandes (960 demandes, comparativement à 830 demandes l'année précédente). Le programme de Génie logiciel reçoit un nombre important de demandes d'admission.

À l'École HEC Montréal, le nombre de demandes d'admission à l'Année préparatoire et au programme de Baccalauréat présente une diminution d'une proportion de 2 % (comparativement aux résultats de l'année précédente). Une diminution importante du nombre de demandes d'admission est observée pour les programmes de Certificat. Il en résulte une diminution d'une proportion de 13 % des demandes d'admission aux programmes de premier cycle, et une diminution de 23 % du nombre d'offres d'admission. Les résultats relatifs aux programmes de Maîtrise présentent une augmentation d'une proportion de 13 % du nombre de demandes d'admission. Les résultats relatifs aux programmes de Doctorat et au programme de MBA restent stables.

CE-1092-4.2 Sujets présentés à la prochaine séance

La présidente, Mme Louise Béliveau, signale que lors de la prochaine séance du 6 juin de la Commission des études, seront présentés le rapport du comité *ad hoc* sur les mesures transitoires relatives à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, ainsi que le rapport d'activités du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement.

CE-1092-5 CALENDRIER UNIVERSITAIRE (ACADÉMIQUE)

Calendrier pour l'année 2020-21

2017-A0033-1092-455, 455.1 et 455.2

La présidente, Mme Louise Béliveau, et la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présentent le sujet mentionné en rubrique.

La Commission des études ayant adopté le calendrier universitaire (académique) pour les années 2017-2018 à 2019-2020 en mai 2016 (CE-1083-6.4, 17 mai 2016), et afin de disposer d'un calendrier

couvrant une période de quatre ans, il est recommandé d'adopter le projet de calendrier qui a été établi pour l'année 2020-2021.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le calendrier universitaire (académique), pour l'année 2020-2021, conformément au document 2017-A0033-1092-455.

CE-1092-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.5.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits au point 6.1.

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre Baptiste, présente les projets inscrits au point 6.2.

La doyenne de la Faculté de pharmacie, Mme Lyne Lalonde, présente les projets inscrits au point 6.3; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Isabelle Lafleur, adjointe au vice-décanat.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.4, la Commission reçoit Mme Chantal Aubry, responsable de formation clinique, et M. Pierre J. Blanchet, professeur agrégé au Département de stomatologie, de la Faculté de médecine dentaire.

La vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits au point 6.5; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Pierre Durand, professeur titulaire à l'École de relations industrielles.

CE-1092-6.1 École HEC Montréal

- Abolition (inactivation) du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en gestion (5454), et des Microprogrammes en gestion — *Introduction et Avancé* (5401);
- Création des programmes de : DESS et Microprogramme en administration des affaires; Microprogramme en professions financières; Microprogramme en management; Microprogramme en marketing; DESS en gestion : Analyse d'affaires—Technologies de l'information; DESS en gestion—Commerce électronique et Microprogramme en commerce électronique;
- Modification aux programmes de : DESS en professions financières (6666); DESS en gestion—option Management (5470); DESS en gestion—option Communication marketing (5959); DESS en gestion—option Développement organisationnel (5460); Microprogramme en développement organisationnel (5461); DESS en gestion—Ressources humaines (6969); Microprogramme en gestion des ressources humaines (6901); DESS en gestion—option Entreprenariat (5480); Microprogramme en entreprenariat (5403); Microprogramme en analyse d'affaires (6201); DESS en gestion—option Chaîne logistique (6161); Microprogramme en gestion de la chaîne logistique (6101); DESS en gestion—option Secteur de l'énergie (5256); Maîtrise en management des entreprises culturelles (5154); DESS en gestion—Organismes culturels (5151); Microprogramme en gestion des arts et de la culture (5101); Maîtrise ès sciences en gestion (3432) : création de l'option Commerce électronique.

2017-A0033-1092-455

Le projet détaillé en rubrique découle d'une démarche de réforme des programmes de DESS ainsi que des Microprogrammes associés, dans une perspective de simplification et d'uniformisation de la structure des diverses options du programme de DESS en gestion et des microprogrammes associés à ces options. Cette modalité a résulté de la volonté d'intégrer l'ensemble des programmes de DESS, auparavant distincts, au programme unique de DESS en gestion, sous la forme d'options. Pour concordance, une nouvelle option est créée pour le programme de Maîtrise ès sciences en gestion : option Commerce électronique. Un programme de DESS et deux Microprogrammes en gestion (*Introduction et Avancé*) seront inactivés. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2017-A0033-1092-456.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2017-A0033-1092-456:

- l'abolition (inactivation) du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées—DESS en gestion (5454), et des Microprogrammes en gestion — Introduction et Avancé (5401);
- la création des programmes de : DESS et Microprogramme en administration des affaires; Microprogramme en professions financières; Microprogramme en management; Microprogramme en marketing; DESS en gestion : Analyse d'affaires—Technologies de l'information; DESS en gestion—Commerce électronique et Microprogramme en commerce électronique;
- la modification aux programmes de : DESS en professions financières (6666); DESS en gestion—option Management (5470); DESS en gestion—option Communication marketing (5959); DESS en gestion—option Développement organisationnel (5460); Microprogramme en développement organisationnel (5461); DESS en gestion—Ressources humaines (6969); Microprogramme en gestion des ressources humaines (6901); DESS en gestion—option Entreprenariat (5480); Microprogramme en entreprenariat (5403); Microprogramme en analyse d'affaires (6201); DESS en gestion—option Chaîne logistique (6161); Microprogramme en gestion de la chaîne logistique (6101); DESS en gestion—option Secteur de l'énergie (5256); Maîtrise en management des entreprises culturelles (5154); DESS en gestion—Organismes culturels (5151); Microprogramme en gestion des arts et de la culture (5101); Maîtrise ès sciences en gestion (3432) : création de l'option Commerce électronique.

CE-1092-6.2 École Polytechnique – Département de mathématiques et génie industriel

- Création d'un Microprogramme en ergonomie
- Création d'un programme de Maîtrise (ou DESS) modulaire en génie industriel
— Option Valorisation de données industrielles

2017-A0033-1092-457 et 2017-A0033-1092-458

Le Microprogramme en ergonomie (comportant 9 crédits de cours obligatoires) veut couvrir des contenus de formation en ergonomie cognitive et en ergonomie occupationnelle, permettant l'acquisition d'habiletés plus polyvalentes, en accord avec les contextes de travail, et avec les besoins réels des entreprises, recherchant des professionnels possédant des connaissances en ergonomie en général. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document au document 2017-A0033-1092-457.

La création d'un programme de Maîtrise (ou DESS) modulaire en Génie industriel selon une option *Valorisation de données industrielles* permettra d'offrir une formation de niveau avancée aux étudiants, aux ingénieurs et aux différents professionnels ou intervenants œuvrant dans ce domaine, dans une perspective d'approfondissement de la connaissance des outils, méthodes et défis liés au traitement de données. La structure du programme modulaire comporte 45 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires (module A—Obligatoire), 21 crédits de cours de spécialisation (module B—Spécialisation) et 15 crédits de cours du Module C—*Projet en analyses de données*. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reporte au document 2017-A0033-1092-458.

On prend note de la possibilité d'intégrer, au programme de Maîtrise modulaire, des cours dans le domaine du traitement de données offerts par l'Université et par l'École HEC Montréal. En réponse à une question, il est précisé que la création d'une maîtrise modulaire ne correspond pas à la création d'un nouveau programme distinct, mais à l'ajout d'un module de formation dans la structure existante du programme de Maîtrise.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en ergonomie et la création d'un programme de Maîtrise (ou DESS) modulaire en génie industriel — Option Valorisation de données industrielles, à l'École Polytechnique, conformément aux documents 2017-A0033-1092-457 et 2017-A0033-1092-458.

CE-1092-6.3 Faculté de pharmacie

- Abolition des programmes de: Microprogramme (2-675-6-2) et DESS (2-675-1-4) *Pharmacien Maître de stage*; DESS en soins pharmaceutiques (2-675-1-2)

- Modification au Microprogramme en soins pharmaceutiques (2-675-6-0)
2017-A0033-1092-459 et 2017-A0033-1092-460

L'abolition du Microprogramme et du programme de DESS *Pharmacien Maître de stage*, ainsi que du programme de DESS en soins pharmaceutiques, donne suite à la suspension de ces programmes à l'admission, appliquée depuis quelques années, ces programmes ne répondant plus adéquatement aux besoins actuels de formation de perfectionnement. La présentation reporte au document 2017-A0033-1092-459.

La modification au Microprogramme en soins pharmaceutiques propose une mise à jour du programme, par une actualisation des contenus de formation, définie en fonction de la révision récente de la formation du perfectionnement professionnel pour les pharmaciens. La structure du programme a été réaménagée selon une formule flexible, mieux adaptée aux besoins des clientèles concernées (permettant, notamment, la possibilité de suivre des cours à distance ou en présentiel, et intégrant des cours de 1 crédit [plutôt que des cours de 3 crédits], permettant de mieux répondre aux besoins de formation diversifiés et ponctuels), et comportant des cours à thèmes variés, complémentaires à la pratique des soins pharmaceutiques. La modification a également tenu compte des changements législatifs apportés récemment en regard de la pratique de la profession de pharmacien. La structure du Microprogramme comporte 12 crédits, répartis selon 6 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'implantation du Microprogramme est prévue au trimestre d'hiver 2018. La présentation reporte au document 2017-A0033-1092-460.

En réponse à une question, il est précisé que la formule de prestation des cours reste variable; un certain nombre de cours peuvent être suivis en ligne ou en présentiel; d'autres cours ne sont offerts que selon l'une des deux formules (en ligne ou en présentiel).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition des programmes de : Microprogramme (2-675-6-2) et DESS (2-675-1-4) *Pharmacien Maître de stage* et DESS en soins pharmaceutiques (2-675-1-2), et la modification au Microprogramme en soins pharmaceutiques (2-675-6-0), à la Faculté de pharmacie, conformément aux documents 2017-A0033-1092-459 et 2017-A0033-1092-460.

CE-1092-6.4 Faculté de médecine dentaire

- Modification au programme de Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire — stomatologie (2-303-1-1)

2017-A0033-1092-461

La modification au programme de Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire—stomatologie porte principalement sur l'ajustement des crédits de cours et de stages du programme, afin que le nombre de crédits attribués reflète davantage la charge clinique réelle (pour les stages) ainsi que les bonifications apportées au cours des dernières années aux contenus et à la teneur

de la formation et de la charge de travail liée aux cours et activités. L'ajustement du nombre de crédits en regard des contenus de formation du programme donnera lieu au rehaussement du programme à sa juste valeur, comparativement aux formations correspondantes offertes par d'autres établissements, et permettra de mieux représenter la teneur réelle du travail des étudiants dans le cadre de la résidence. La structure du programme comporte 52 crédits de cours à option, dont 48 crédits sont attribués à des stages. L'implantation du programme modifié, prévue au trimestre d'été 2018, donne lieu à la création de six nouveaux cours de sigle SRS (dont cinq stages). La présentation reportée au document 2017-A0033-1092-461.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités des stages se déroulant en milieu hospitalier, dont le stage en pédiatrie, et le stage en psychiatrie (offert à un nombre limité d'étudiants devant définir, préalablement, un projet précis), et pour lesquels la Faculté de médecine dentaire agit en consultation avec la Faculté de médecine.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire-stomatologie (2-303-1-1), à la Faculté de médecine dentaire, conformément au document 2017-A0033-1092-461.

- CE-1092-6.5 Faculté des arts et des sciences - École de relations industrielles
- Modification au programme de Maîtrise en relations industrielles (2-230-1-0) :
création des options *Multidisciplinaire* et *Santé et sécurité au travail*
 - Modification au programme de DESS en santé et sécurité au travail (2-402-1-0)
2017-A0033-1092-462, 2017-A0033-1092-463

La modification au programme de Maîtrise en relations industrielles propose principalement la création de l'option *Multidisciplinaire* (segment 70, correspondant à la structure actuelle du programme de Maîtrise), et la création de l'option *Santé et sécurité au travail* (segment 71), remplaçant l'option du même titre du programme de Maîtrise individualisée, laquelle sera abolie prochainement. Le programme avec les deux nouvelles options demeure conforme aux exigences de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec. La structure du programme totalise 45 crédits, répartis différemment selon les options et les modalités de cheminement (mémoire, stage, ou travail dirigé). La modification donne lieu à la création de quatre nouveaux cours de sigle SST. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2018. La présentation reportée au document 2017-A0033-1092-462.

Des précisions portent sur la distinction du programme proposé en regard des offres de formation en santé et sécurité au travail relevant de l'École de santé publique et de l'École Polytechnique; de plus, l'École de relations industrielles a effectué les vérifications nécessaires afin que les contenus de la nouvelle option ne présentent pas de dédoublements en regard de ces programmes.

La vice-doyenne aux cycles supérieurs, au développement professionnel et aux partenariats de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, félicite l'École pour la qualité du travail accompli et pour avoir assuré le maintien du caractère d'accréditation du programme.

La modification au programme de DESS en santé et sécurité du travail porte principalement sur des ajustements de concordance en regard de la modification récente au programme de Certificat en santé et sécurité du travail de la Faculté de l'éducation permanente, et en regard de la création de l'option *Santé et sécurité du travail* dans le cadre du programme de Maîtrise en relations industrielles, de manière à permettre le passage du programme de DESS au programme de Maîtrise. Des ajustements afférents sont apportés à la structure du programme. Un nouveau cours de sigle SST est créé, sur un projet d'intervention. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2018. La présentation reportée au document 2017-A0033-1092-463.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en relations industrielles (2-230-1-0): création des options *Multidisciplinaire* et *Santé et sécurité au travail*, et la modification au programme de DESS en santé et sécurité au travail (2-402-1-0), à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents 2017-A0033-1092-462 et 2017-A0033-1092-463.

CE-1092-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, Mme Christine Rothmayr Allison, présente les projets inscrits aux points 7,1 à 7.3. Pour ces présentations, la Commission reçoit M. Thierry Bardini, directeur du Département de communication (point 7.2), et M. Alain Gignac, directeur de l'Institut d'études religieuses (point 7.3).

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre Baptiste, présente le projet inscrit au point 7.4.

CE-1092-7.1 Faculté des arts et des sciences — École de travail social
– Modification au programme de Certificat en action communautaire (1-252-5-0)
2017-A0033-1092-464,464.1

La modification au programme de Certificat en action communautaire propose une mise à jour de la structure et des contenus du programme, afin de l'adapter aux transformations des besoins de formation attendus par les étudiants et les nouveaux candidats, en regard de l'évolution des clientèles du programme (dont les objectifs de formation varient selon que l'on vise la poursuite des études dans un programme de Baccalauréat dans le domaine du travail social ou par l'obtention d'un baccalauréat par cumul, ou que l'on vise l'acquisition de connaissances et d'aptitudes dans un contexte d'intégration professionnelle). Également, les contenus et la liste des cours sont modifiés en fonction de l'évolution de la discipline et des pratiques d'action collective ainsi que des besoins de formation, et en fonction des modifications apportées, en 2014, au programme de Baccalauréat spécialisé en travail social (à des fins de concordance). Ainsi, les ajustements apportés à la structure du programme donnent une meilleure visibilité des choix de cours (pour lesquels on s'est assuré qu'ils soient disponibles et offerts de manière régulière), répartis selon une logique départementale et en tenant compte de l'ancrage du programme dans le domaine du travail social. La nouvelle structure propose cinq blocs de cours (au lieu des quatre blocs de la structure actuelle), dont trois blocs de cours à option distinguant les connaissances générales et théoriques (bloc B), la thématique *Action collective et travail social* (bloc C) et la thématique *Action collective et développement social* (bloc C). Des cours optionnels proviennent du répertoire du programme de Baccalauréat spécialisé en travail social, et certains cours portent sur une dimension transversale du champ d'études. La nouvelle structure du programme permettra d'assurer l'acquisition d'une formation de base adéquate, ainsi que l'acquisition de connaissances transversales nécessaires à l'analyse des situations et des problématiques liées à l'intervention en action communautaire et collective et à la compréhension de ses modes de fonctionnement. La proposition de modification du programme a découlé d'une démarche réalisée en concertation avec des membres du corps professoral, des chargés de cours, des étudiants et des membres du personnel. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2017-A0033-1092-464.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en action communautaire (1-252-5-0), à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1092-464.

- CE-1092-7.2 Faculté des arts et des sciences — Département de communication
– Modification aux programmes de Baccalauréat (1-225-1-0), de Majeure (1-225-2-0) et de Mineure (1-225-4-0) en sciences de la communication

2017-A0033-1092-465, 465.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en sciences de la communication s'inscrit dans une démarche de révision de la banque de cours de premier cycle entamée par le Département de communication; cette démarche a également donné lieu à la révision des plans de cours-cadres. Les ajustements apportés portent principalement sur la création de deux cours (COM 2215—*Culture mobile* et COM 2660—*Arts médiatiques, technologies et communication*), remplaçant des cours retirés, et sur la modification de cours (titres et descriptifs). Le projet propose également la création du cours COM 3032—*Stage en communication 3* (6 crédits), afin de bonifier l'offre de stage. Ce cours de stage sera intégré aux blocs 72E, 73E et 74E du programme de Baccalauréat spécialisé, ainsi qu'au bloc 75 E de ce programme (le nombre de crédits maximum de ce bloc passant ainsi de 6 à 9 crédits), et au bloc 76H du programme de Majeure (le nombre de crédits maximum de ce bloc passant ainsi de 3 à 6 crédits). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée au document 2017-A0033-1092-465.

Bien que le projet de modification ait tenu compte des résultats de l'évaluation du programme effectuée en 2013, on précise que la réflexion menée sur l'actualisation des contenus de cours et sur l'accentuation des liens entre les apprentissages théoriques et les apprentissages pratiques a émané du Département. Dans cette perspective, les plans de cours cadres ont été redéfinis, parallèlement à la révision des contenus de cours. La bonification des activités de stage veut répondre à des besoins de formation exprimés, et à la volonté de définir un stage équivalent à celui du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique.

Considérant la possibilité de la participation de chargés de cours aux consultations relatives aux démarches de révision des plans de cours cadres, une question est présentée, sur le fait que cette participation peut être située dans le cadre du Programme d'intégration pédagogique. On invite les Facultés à tenir compte de cette possibilité.

En réponse à une question, il est indiqué que le stage de 6 crédits peut résulter de la combinaison de deux stages de 3 crédits chacun. On prend note de vérifier, dans la description du plan de cours relatif au stage COM 3032, la concordance du nombre de crédits en regard du nombre d'heures prévues (3 crédits de stage correspondant à 135 heures).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat (1-225-1-0), de Majeure (1-225-2-0) et de Mineure (1-225-4-0) en sciences de la communication, au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2017-A0033-1092-465.

- CE-1092-7.3 Faculté de théologie et de sciences des religions
– Modification aux programmes de : Mineure en études religieuses (1-885-4-0) ; Majeure en sciences des religions (1-905-2-0) ; Majeure en théologie (1-885-2-0) ; Baccalauréat en études religieuses (1-885-1-1)

2017-A0033-1092-466, 466.1

La modification aux programmes de Mineure en études religieuses, de Majeure en sciences des religions, de Majeure en théologie et de Baccalauréat en études religieuses propose principalement l'intégration, à la structure de ces différents programmes, de modifications apportées au répertoire de cours de la Faculté. Les principales modifications ont porté sur : 1. l'ajout, dans le bloc *Formation complémentaire* des deux programmes de Majeure (bloc 70D) et du Baccalauréat (bloc 70C), des mentions *Cours en théologie* et *Cours en sciences des religions*, afin de mieux distinguer l'identification

des cours dans ces blocs; 2. L'intégration des cours de la liste des cours au choix du programme de Baccalauréat à des blocs appropriés de cours à option; 3. l'ajout des cours REL 2001 et 2021, donnés dans les programmes de Majeure et de Baccalauréat, à la structure des cours à option du programme de Mineure; 4. la création des cours REL 2350—*Croyance et psychanalyse 1 (Freud)* et REL 3350—*Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)*; 5. l'ajout des cours GRC 111 et GRC 1121—*Initiation à la langue grecque*, 1 et 2, en remplacement des cours REL 1730 et 1731—*Grec biblique*, 1 et 2, lesquels seraient rendus inactifs; 6. la création du cours REL 3980—*Questions spéciales 2*. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'été 2017. La présentation reportée au document 2017-A0033-1092-466.

En réponse à des questions, il est précisé qu'à cette étape, les cours de sigle FAS seront intégrés uniquement au programme de Baccalauréat, et que les deux nouveaux cours créés pourront recevoir des étudiants d'autres programmes.

Considérant la date d'implantation indiquée, il sera vérifié que celle-ci pourra effectivement être appliquée au trimestre d'été 2017; sinon, on comprend que l'implantation sera reportée au trimestre d'automne 2017.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de : Mineure en études religieuses (1-885-4-0) ; Majeure en sciences des religions (1-905-2-0) ; Majeure en théologie (1-885-2-0) ; Baccalauréat en études religieuses (1-885-1-1), à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document 2017-A0033-1092-466.

CE-1092-7.4 École Polytechnique

– Modification aux programmes et aux cours du Baccalauréat
2017-A0033-1092-467, 467.1, 2017-A0033-1092-468

La modification aux cours du programme de Baccalauréat porte sur des ajustements aux préalables et corequis de certains cours, sur l'abolition de cours qui ne sont plus offerts ou n'apparaissent plus pertinents à la formation, sur la mise à jour de contenus de cours, et sur des changements de sigles pour des cours déplacés d'année ou en lien avec la *huitmillisation*. Deux nouveaux cours sont créés, dont le cours MTH 0100—*Notions de base en mathématiques* (3 crédits), s'adressant essentiellement aux étudiants du programme de propédeutique (selon le résultat d'un test diagnostique, l'étudiant devra ou non s'inscrire à ce cours).

La modification aux programmes du Baccalauréat porte sur des ajustements à la structure ou aux orientations de certains programmes (dont Génie aérospatial [identification de cours pour une orientation personnalisée], Génie industriel [intégration des notions de développement durable; retrait du projet intégrateur en développement durable], Génie électrique [restructuration de la quatrième année; conversion des orientations en axes de spécialisation pour en faciliter le traitement et les mises à jour], Génie physique [révision des contenus de cours; conversion des orientations en axes de spécialisation pour en faciliter le traitement et les mises à jour], ainsi qu'à l'Orientation thématique). Le programme de Génie mécanique comportera une nouvelle orientation en *Conception et mesures vibroacoustiques*, laquelle constituera une spécialisation complémentaire qui sera réalisée à l'École Nationale Supérieure d'ingénieurs du Mans—ENSIM (France); l'entente afférente et la liste des cours sont précisées dans le document de présentation. Réalisée au cours de la dernière année d'études, cette orientation vise l'acquisition de connaissances et d'aptitudes en évaluation et diagnostic de problèmes industriels de vibrations structurales et de bruit, en modélisation (identification des situations et des besoins), et en regard de la connaissance et de l'application des règles et des démarches de conception et de dimensionnement des traitements correctifs vibratoires et acoustiques. La formation comporte une approche pratique dans des laboratoires spécialisés. L'implantation des modifications est prévue au trimestre d'automne 2017. La présentation reportée aux documents 2017-A0033-1092-467 et 2017-A0033-1092-468.

En réponse à une question, on rappelle la démarche à laquelle réfère la *huitmillisation* (établissement de sigles de cours de niveau 8000 pour le programme de Baccalauréat —quatre ans, soit trois ans plus une année du niveau des études supérieures—, à des fins de concordance avec les programmes des écoles européennes).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes et aux cours du Baccalauréat, à l'École Polytechnique, conformément aux documents 2017-A0033-1092-467 et 2017-A0033-1092-468.

Un commentaire d'ordre général porte sur le fait que le terme « implantation » (de programme) ne serait pas approprié.

CE-1092-8 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

CE-1092-8.1 Faculté de médecine,
en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences
– Plan d'action pour le programme de Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire
2017-A0033-1092-469, 469.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, précise que le plan d'action pour le programme de Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire a été déposé en novembre 2016, mais que l'on a choisi de le présenter à la Commission des études lorsque le transfert de la gestion du programme de la Faculté des arts et des sciences à la Faculté de médecine allait être complété.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, présente le plan d'action de la Faculté de médecine pour le programme de Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire. En regard des forces et des aspects à améliorer, identifiés dans le cadre du processus d'évaluation (page 2 du document de présentation), le plan d'action présente, pour chacune des recommandations, les actions envisagées ou déjà en cours d'application. Principalement, les recommandations ont porté sur : la définition de modalités de partage et de diffusion des objectifs de formation; la bonification de la structure du programme (révision des cours obligatoires; augmentation du nombre de cours à option —incluant l'élargissement du champ de la biochimie aux sciences de l'environnement et à la biodiversité; ajustement du nombre de crédits accordés aux cours pratiques); la révision des contenus de cours; la définition de modalités de dépistage et de soutien aux étudiants en difficulté; la définition de mesures afin d'améliorer la qualité du français des documents pédagogiques et des examens; la définition de modalités de formation continue en pédagogie pour les professeurs; l'élaboration de stratégies favorisant le rapprochement avec le milieu du travail et facilitant le suivi des diplômés. La présentation reporte au document 2017-A0033-1092-469; le document 2017-A0033-1092-469.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action pour le programme de Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine (en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences), conformément au document 2017-A0033-1092-469.

CE-1092-8.2 Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études

– Proposition de mise à jour

2017-A0033-1092-470, 470.1

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle que l'on arrivera prochainement au terme du cycle d'évaluation des programmes. Considérant que le prochain cycle sera entamé au trimestre d'hiver 2018, il a paru approprié de procéder à la mise à jour du Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études. Mme Béliveau invite la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, à présenter la proposition de mise à jour du Protocole.

Mme Mailhot indique que la démarche de révision du Protocole a bénéficié de consultations réalisées auprès de différents acteurs de l'évaluation périodique des programmes, et par une étude des processus d'évaluation appliquées dans des universités du Québec et d'ailleurs. Le Protocole sera complété par un guide d'application. Les principales propositions de modification portent sur : l'allègement du texte et l'utilisation d'une formulation épiciène; la clarification des objectifs et de la finalité de la démarche d'évaluation; l'ajout, à la liste des programmes ciblés par une évaluation périodique, des programmes crédités ne menant pas à un grade, comme, par exemple, les Microprogrammes ou les programmes de DESS (les programmes soumis à un agrément restent exclus du processus d'évaluation); la modification de la terminologie; la réorganisation des éléments à évaluer; la clarification des rôles et des responsabilités des instances et des divers acteurs; l'intégration du suivi du plan d'action dans les étapes de la démarche d'évaluation. La présentation reporte aux documents 2017-A0033-1092-470 (Protocole) et 2017-A0033-1092-470.1 (État de question).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Protocole d'évaluation périodique des programmes d'études, conformément au document 2017-A0033-1092-470.

CE-1092-9 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

– Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études

2017-A0033-1092-471

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations du Comité, en vue de la nomination de membres étudiants (FAÉCUM) à des comités de la Commission des études, consignées au document 2017-A0033-1092-471.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

- M. Nicolas St-Onge, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2018;

Au Conseil des études de premier cycle :

- M. Nicolas St-Onge, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2018;

À la Sous-commission des études supérieures :

- Mme Andrée-Anne Lefebvre et Mme Marie-Pier Diné, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2018;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

- M. Nicolas St-Onge et Mme Andrée-Anne Lefebvre, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2018;

Au Comité de l'interdisciplinarité :

- M. Nicolas St-Onge et Mme Andrée-Anne Lefebvre, comme membres étudiants, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2018.

CE-1092-10 AFFAIRES DIVERSES

Fins de mandats à la Commission des études

La présidente, Mme Louise Béliveau, signale la fin du mandat, au 31 mai prochain, des personnes suivantes, comme membres de la Commission des études : la doyenne de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba; le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier; des officiers de la Faculté des arts et des sciences, les vice-doyennes Mmes Michelle McKerral, Christine Rothmayr Allison, Louise Hélène Richard; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, M. Michel Sarra-Bournet.

La présidente remercie ces personnes de la qualité de leur participation aux travaux de la Commission, ainsi que de leur apport à l'évolution des programmes et au déroulement du processus institutionnel d'évaluation des programmes. La Commission félicite ses membres sortants en applaudissant.

CE-1092-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 6 juin 2017, à 14 heures.

CE-1092-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 30.

Adopté tel que présenté à l'unanimité le 6 juin 2017 – délibération CE-1093-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot